

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

8 mai 2019

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi huitième jour du mois de mai deux mille dix-neuf (08-05-2019) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.
- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 19-05-70

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2019;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Présentation des rapports financiers 2018, présence de Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, CA :
 - a) Dépôt du rapport financier 2018 de la MRC de Mékinac;
 - b) Dépôt du rapport financier 2018 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
6. Correspondance;
7. Nomination des auditeurs pour l'année 2019;
8. Nomination au Comité directeur du Consortium en développement social;

9. Nomination au Comité du Pôle de l'économie sociale;
10. Nomination au Comité Balisage de la rivière St-Maurice;
11. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des recommandations;
12. Approbation des recommandations du comité technique du FDT;
13. Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective 2020-2024;
14. Approbation de la recommandation du comité de sélection relative à l'appel d'offres de services professionnels en évaluation foncière;
15. Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;
16. Autorisation de signature du Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
17. Appui au projet Mauricie Économie Circulaire;
18. Appui au Réseau en Loisirs de Mékinac dans la démarche de mobilisation en lien avec la Fondation Lucie et André Chagnon;
19. Recommandations d'investissement dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs (PAV);
20. Autorisation de signature de l'entente relative à l'aménagement et à l'opération d'un centre de transbordement;
21. Avis de conformité du règlement numéro 455-2019 de la ville de Saint-Tite, modifiant son plan d'urbanisme;
22. Varia :
 - a) Autorisation – Demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation;
 - b) Collecte sélective des matières recyclables – Tubulure acéricole – Demande au ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques;
 - c) Dossier fibre optique dans Mékinac : Projet-pilote;
 - d) Adhésion à Culture Mauricie;
 - e) Dossier Guichet automatique;
 - f) Appui à St-Adelphe – Route collectrice avec St-Ubalde;
 - g) Nomination comité Bassin versant de la Rivière St-Maurice;
 - h) Projets dans les TNO du PAV;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL MARS 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 10 avril 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 19-05-71

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u>	<u>88 156.09</u>
---	------------------

<u>Déplacement des employés (es)</u>	<u>3 291.32</u>
---	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.68
Telus mobilité	241.31
Xittel (téléphone)	1 994.16
Xittel (internet)	609.37
Chez Jacob	1 547.00
Distribution Vithemon	100.00
RREMQ	13 159.20
La Capitale	9 362.16
Xérox Canada	101.13
Monsieur Marcel Perron	1 377.28
Entreprises de distribution Denis Samson	115.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
Fournitures de bureau Denis	239.17
Fonds des registres	124.00
Syndicat des employés	943.76
Purolator	59.73
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	31 577.50
Bad boy Design	283.99
Bassin Versant St-Maurice	200.00
Androïde	1 236.03
St-Maurice Telecom	77.03

Service Cité Propre Inc.	57.49
Photo Claude Naud	46.00
R Léveillé extincteur	100.56
ESRI Canada	10 686.05
CDC Mékinac	40.00
<u>Visa:</u>	
Registre foncier	11.00
InReach	36.70
Frais de repas	15.21
Abonnement Acrobat pro	285.22
Retraite Québec	106.50
Hydro Québec	1 763.05
9153-5773 Québec Inc.	421.57
Go Le Grand défi Desjardins	5 000.00
Remboursement compensation collecte sélective:	
Municipalité de Saint-Adelphe	9 485.00
Municipalité de Grandes-Piles	4 213.00
Municipalité de Hérouxville	13 761.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	13 408.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	0.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	3 871.00
Municipalité de Saint-Séverin	8 873.00
Municipalité de Sainte-Thècle	25 312.00
Ville de Saint-Tite	39 509.00
Municipalité de Trois-Rives	4 795.00

Total fournisseurs : 211 984.78

Fonds de développement du territoire

Cogeco Media inc.	1 105.49
Éditions Communautaires des Chenaux	689.85
Louis Dumont	300.00
Festival Western	750.00

Total FDT : 2 845.34

Développement économique

Equifax	18.63
---------	-------

Total Développement économique : 18.63

FLI/FLS

Avivia Inc. - FLS	50 000.00
Avivia Inc. - FLI	50 000.00
Total FLI/FLS :	<u>100 000.00</u>

Promotion Touristique

Télus	98.22
Festival Western	750.00
Total Tourisme :	<u>848.22</u>

Activité de loisir/culture

Marie-Eve Arpin - Art & Illustration	325.00
Maison des familles de Mékinac	250.00
Ville de St-Tite	600.00
La princesse au petit pois	1 924.63
URLSM	1 000.00
Total Loisir/Culture :	<u>4 099.63</u>

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'Habitation	2 069.56
Total Rénovation de l'habitat :	<u>2 069.56</u>

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	220.80
Total Baux de villégiature :	<u>220.80</u>

Cour municipale

Ministre des finances (vente pour taxes)	1 762.27
SAAQ	223.76
Annic Bouchard	43.00
Monsieur Denis Carpentier	100.00
Total Cour municipale :	<u>2 129.03</u>
Grand total :	<u><u>415 663.40</u></u>

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	14.63
Les Excavations Jovanex Inc.	1 111.43
Total :	<u>1 126.06</u>

TNO DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

Sitech QM	15 579.11
BC2 Groupe conseil Inc.	7 128.45
Ministre des finances	47.98
MRC de Mékinac (quote-part)	20 890.00
Total :	<u>43 645.54</u>

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 750.10

Rémunération des maires 7 481.68

Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	213.28
Petite caisse	324.15
Équipement d'arpentage Cansel Inc.	1 724.63
CARRA	106.50
Coop Novago	130.78
CSST	37.48
Total fournisseurs :	<u>2 536.82</u>

Fonds de développement du territoire

Festival Western St-Tite	10 000.00
Total FDT :	<u>10 000.00</u>

Programme de rénovation de l'habitat

C04010 PRR0069 - Trois-Rives	10 945.90
C04010 PRR0071 - St-Séverin	8 304.46
Total Rénovation de l'habitat :	<u>19 250.36</u>

FLI/FLS

Biothec foresterie (FLI)	10 000.00
Biothec foresterie (FLS)	10 000.00
Total FLI/FLS :	<u>20 000.00</u>

Activités de loisir/culture

Corporation théâtrale La corde à linge	1 000.00
Soccer Ste-Thècle	125.00
Total Loisir/culture :	<u>1 125.00</u>

Cour municipale

Remboursement d'amendes:	
Municipalité de St-Adelphe	2 164.00
Municipalité de Grandes-Piles	814.00
Municipalité d'Hérouxville	2 913.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	377.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	900.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	400.00
Municipalité de St-Séverin	591.00
Municipalité de Ste-Thècle	1 960.00
Municipalité de Trois-Rives	575.00
Ville de St-Tite	11 819.00
TNO	835.00
BAVAC	4 001.00

Total cour municipale : 27 349.00

Grand total : 69 117.60

Je, soussigné, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 8 mai 2019.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière adjointe

Re 19-05-72

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 8 mai 2019 totalisant 484 781.00 \$ pour la MRC, 1 126.06 \$ pour le parc industriel régional et 43 645.54 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS 2018, PRÉSENCE DE MADAME JOËLLE DÉSAULNIERS, CPA AUDITRICE, CA

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit remettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un rapport financier consolidé avec l'organisme qu'elle contrôle, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que Madame Joëlle Desaulniers, c.a., a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 19-05-73

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2018 pour la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité –

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

Madame Joëlle Désaulniers, c.a., présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 19-05-74

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter le rapport financier 2018 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, c.a., auditeur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité –

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Lettre adressée à madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, par l'Honorable François-Philippe Champagne, député et ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, qui nous informe d'un engagement dans le cadre du budget 2019, soit de fournir un supplément de 2.2 milliards au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral à laquelle est jointe la fiche d'information sur le Fonds de la taxe sur l'essence;
- La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, nous informe du versement de la somme de 30 144\$ concernant une aide pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis;
- Monsieur Nicolas Cherqui, coordonnateur au Ministère du Conseil exécutif, nous informe du versement pour l'exercice financier 2018-2019, de la somme de 15 000 \$ pour le projet « Comité jeunesse Mékinac »;
- Madame Caroline Plouffe, trésorière à RGMRM nous transmet le versement de mars 2019 pour la redistribution de la compensation de l'année 2018 pour la collecte sélective;
- Résolution 2019-04-064 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant la suggestion à Industrie Canada d'accélérer la desserte rurale des technologies sans fil;

APPUI À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN – SPECTRE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-64 de la municipalité de Notre-Dame de Montauban concernant la suggestion à Industrie Canada d'accélérer la desserte rurale des technologies sans fil en imposant un ratio de desserte en milieu rural lors de enchères de spectre cellulaire;

Re 19-05-75

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans sa demande d'imposer à tout soumissionnaire de spectre cellulaire lors des prochaines enchères un ration de desserte en milieu rural avec des critères de constructions additionnels.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 2019-04-69 de la municipalité de Hérouxville concernant la méréule pleureuse;

RÉSOLUTION D'APPUI, DOSSIER MÉRULE PLEUREUSE

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un programme gouvernemental pour venir en aide aux propriétaires de résidences infestées de méréule pleureuse;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-69 de la municipalité de Hérouxville et leur demande d'appui;

CONSIDÉRANT que les subventions offertes ne couvrent seulement qu'une partie des travaux et que certaines maisons atteintes de méréule pleureuse devraient être reconnues

comme une perte totale et bénéficier d'une subvention égale à 100% de leur valeur en excluant le terrain;

Re 19-05-76

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'appuyer la municipalité de Hérouxville et de demander au gouvernement de bonifier leur programme de subvention venant en aide aux victimes de la mэрule pleureuse.

- Adopté à l'unanimité –

- Monsieur Pierre Gélinas, président de la ZEC Wessonneau nous fait parvenir une lettre concernant le registre des armes à feu demandant au gouvernement de faire marche arrière ainsi qu'une résolution à cet effet;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 19-05-77

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'année 2019;

Re 19-05-78

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de nommer la firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette, à titre d'auditeur de la MRC de Mékinac pour l'année 2019.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION AU COMITÉ DIRECTEUR DU CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC au sein du comité directeur du consortium en développement social;

Re 19-05-79

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu de nommer madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite au comité directeur du consortium en développement social.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION AU COMITÉ DU PÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT la formation d'un comité du pôle de l'Économie sociale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC de Mékinac;

Re 19-05-80

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique de la MRC, comme représentante de la MRC de Mékinac au pôle de l'économie sociale.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION AU COMITÉ BALISAGE DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de nommer un représentant de la MRC de Mékinac au sein du comité de balisage de la rivière St-Maurice en remplacement de monsieur Claude Beaulieu;

Re 19-05-81

EN CONSÉQUENCE, monsieur Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de nommer madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) : RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 6 mai 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-05-82

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- Grano Vrac inc.
 - Prêt FLI de 10 000 \$, taux de 10 %, 66 mois, incluant un moratoire de 6 mois.
- Martine Hamelin (Rose Pétale)
 - Une hausse de 2 500 \$ dans le programme FLI Relève, pour un montant total de 10 000 \$.
- Moratoire de capital jusqu'en juin 2019 pour 3 entreprises agricoles sur leurs financements FLI et FLS à l'instar de Desjardins et de la Financière agricole du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE DU FDT

CONSIDÉRANT que le comité technique du FDT a étudié le dossier présenté par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 2 mai dernier;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations;

Re 19-05-83

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'approuver le projet suivant, conditionnellement à ce que les promoteurs:

- Acceptent l'offre, d'ici le 1^{er} juin 2019, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;
- Fournissent un rapport de fin de projet;
- Complètent le projet selon les modalités établies dans le protocole d'entente, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;

Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

FDT-R-19-05

Village Western Kapibouska

Montant accepté :

10 000 \$ du FDT local et 15 000 \$ du FDT régional

Conditions particulières :

- S'assurer d'avoir tous les permis nécessaires à la réalisation du projet;
- S'assurer de la visibilité de la MRC de Mékinac comme partenaire du projet;
- S'assurer de respecter les échéanciers prescrits;
- Se référer à l'agent culturel et/ou touristique, au besoin, lors de la démarche;
- S'assurer de la participation financière d'au moins 3 autres partenaires;

- Adopté à l'unanimité –

ENTENTE DE PRINCIPE POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2020-2024

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés syndiqués de la MRC de Mékinac échouera le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que les parties se sont rencontrées à quelques reprises, depuis le début de 2019, pour convenir du renouvellement de la convention;

CONSIDÉRANT que les parties en sont venus à une entente de principe le 25 avril dernier;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a été informé des derniers développements et ententes;

Re 19-05-84

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac accepte les recommandations du comité de négociations et approuve :

- la lettre d'entente concernant l'augmentation salariale au 1^{er} juin 2019;
- l'entente de principe pour un renouvellement de 5 ans, soit pour 2020-2024.

- Adopté à l'unanimité –

APPROBATION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT que la MRC a publié un appel d'offres pour la gérance de son service d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée;

CONSIDÉRANT que cette offre a été jugée conforme aux cahiers de charges;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour évaluer la soumission;

Re 19-05-85

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu, et il est résolu par le conseil de la MRC d'accepter la recommandation du comité de sélection, soit :

1. d'accorder le contrat pour une période de six (6) ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025) à la firme Servitech au montant total de 422 000 \$, tel que rédigé dans l'offre de service déposée le 12 avril 2019;
2. de payer le coût selon un taux unitaire, qui serait recommandé au Conseil de la MRC, pour des fins d'exercice d'équilibrage facultative, selon le tableau suivant :

2020	18.29/unité
2021	18.75/unité
2022	19.22/unité
2023	19.70/unité
2024	20.19/unité
2025	20.69/unité
3. que les demandes de révision par les contribuables, soient facturées selon le tarif horaire établi à la grille de l'annexe « F » déposée dans l'offre du 12 avril 2019;

La section « 1 » sera répartie, dans les quotes-parts annuelles, selon le nombre de dossiers de chacune des municipalités, et en ce qui a trait aux deux autres sections, chacune des municipalités concernées assument les coûts qui y sont reliées.

- Adopté à l'unanimité –

ADOPTION D'UNE PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la MRC de Mékinac souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

19-05-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et appuyé par Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et résolu que la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat soit adoptée, tel que présentée.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ DANS LES HABITATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens vivant en situation d'insalubrité sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champ d'expertises qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de santé mentale adulte de Vallée-de-Batiscan, de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien « Ensemble et bien logé! » au sein de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Mékinac de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac a été préparé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Re 19-05-87

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

- QUE le conseil de la MRC de Mékinac approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;

- QUE la MRC de Mékinac adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE monsieur Bernard Thompson, préfet, et madame Nathalie Groleau, directrice générale soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la MRC de Mékinac;

- Adopté à l'unanimité –

APPUI AU PROJET MAURICIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Lauréanne Daneau, directrice générale à Environnement Mauricie qui demande l'appui et la collaboration de la MRC dans le cadre du projet « Mauricie Économie circulaire »;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la création d'une symbiose industrielle régionale dans une perspective d'économie circulaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux entreprises et industries des services afin d'optimiser leur chaîne de production et de réduire leur empreinte environnementale;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'appuyer le projet « Mauricie Économie circulaire » puisque nous considérons que la Mauricie a tout à gagner à s'inspirer des meilleures pratiques et offrir une telle occasion aux entreprises et industries locales.

- Adopté à l'unanimité –

APPUI AU RÉSEAU EN LOISIRS DE MÉKINAC DANS LA DÉMARCHÉ DE MOBILISATION EN LIEN AVEC LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

CONSIDÉRANT la démarche régionale entreprise auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) dans le but de travailler sur les problématiques de réussite éducative et de lutte à la pauvreté chez les jeunes 0-20 ans et leur famille;

CONSIDÉRANT le projet déposé par les acteurs régionaux et accepté par la FLAC;

CONSIDÉRANT les diverses présentations de la démarche à la table des élus de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de Mékinac de travailler en collaboration avec les partenaires sur ces enjeux présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT le désir des acteurs locaux de se joindre au travail collectif afin de dresser un état de situation local de la problématique et des besoins dans le but de créer un plan d'action;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente présenté à la MRC de Mékinac par la MRC de Maskinongé, fiduciaire régionale des sommes accordées pour la phase de dialogue entre la région de la mobilisation des territoires et des acteurs de la Mauricie et la FLAC;

CONSIDÉRANT que le Réseau en loisirs de Mékinac représente la table de concertation regroupant les principales instances locales liés aux problématiques en question, tel que désiré par la FLAC;

CONSIDÉRANT la présence de la ressource de coordination aux loisirs et à la culture de la MRC de Mékinac agissant comme coordination du Réseau en loisirs de Mékinac;

Re 19-05-89

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'appuyer le Réseau en loisirs de Mékinac comme organisme porteur de la concertation en lien avec la Fondation Lucie et André Chagnon et de collaborer à la démarche d'identification des besoins locaux.

- Adopté à l'unanimité –

RECOMMANDATIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS (PAV)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles ainsi que l'ensemble des projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

Re 19-05-90

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser le financement des projets suivants, tel que recommandés par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau :

PROMOTEUR	PROJET	COÛT TOTAL	PAV
Grandes-Piles	Ch. Dorval	50 030 \$	8 900 \$
Aire Nature Grandes-Piles	Quais	14 536	4 000
Lac-aux-Sables	Ch. Tawachiche	38294	32500
N-D-de-Montauban	Ch. Paquin, Trembles, Bouleaux, Érables, 3-camps	44609	9800
St-Roch-de-Mékinac	Ch. Vlimeux et Fontaine	78785	33600
Club Vlimeux	Ch. Domaine de la Colonie	17091	10291
Ste-Thècle	Barrage, pont et barrière	41512	35200
Trois-Rives	Chemins de villégiature	77866	66000
TNO Tawachiche	Ch. Doheny	52698	12698
TNO Ouest du St-Maurice	Ch. Bêtes-Puantes	79166	39166
ZEC Chapeau de Paille	Prêt à camper	363300	29768
ZEC Chapeau de Paille	Élargissement Rtes 5 et 33	46671	9500
ZEC Chapeau de Paille	Rechargement Rtes 5 et 33	32255	30000
ZEC Chapeau de Paille	Signalisation et mise-à l'eau	36566	31000
ZEC Gros-Brochet	Chemins	69825	59351

Et autoriser Madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer les ententes de financement requises avec chacun des promoteurs.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT ET À L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC a pour mandat, à titre de Régie intermunicipale, d'effectuer la gestion et l'implantation d'un parc industriel régional, pour et au nom des municipalités locales membres;

CONSIDÉRANT que la MRC désire établir un centre de transbordement juxtaposé à une voie ferrée qu'elle a construite, situé dans son parc industriel régional à St-Tite, lequel servira à toute entreprise qui satisfera aux exigences de la MRC et du promoteur;

CONSIDÉRANT que la MRC a étudié plusieurs options concernant la réalisation de ce projet et qu'elle en arrive à la conclusion qu'il était plus avantageux d'établir une entente de partenariat avec une compagnie privée;

CONSIDÉRANT que cette entente répond à la vision à long terme de la MRC et à son désir de respecter ses objectifs de développement;

CONSIDÉRANT que le promoteur possède l'expertise afin de réaliser les aménagements et les constructions nécessaires à l'établissement d'un centre de transbordement;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire opérer le centre de transbordement;

CONSIDÉRANT la présentation de « l'Entente relative à l'aménagement et à l'opération d'un centre de transbordement » faite le 7 mai 2019 au conseil des maires;

Re 19-05-91

EN CONSÉQUENCE, monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson et la directrice générale, madame Nathalie Groleau, à signer avec le promoteur, (compagnie à être formée) l'entente relative à l'aménagement et à l'opération d'un centre de transbordement, tel que présentée le 7 mai 2019.

- Adopté sur division-

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle s'enregistre contre cette proposition.

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 455-2019 DE LA VILLE DE SAINT-TITE, MODIFIANT SON PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 455-2019 modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 19-05-92

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 455-2019 modifiant le plan d'urbanisme;

et autorise la secrétaire-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION – DEMANDE D'ADOPTION POUR RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION

CONSIDÉRANT la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) e de son Plan d'action 2001-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste de produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

CONSIDÉRANT que la Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

CONSIDÉRANT que le projet de modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r.40.1) en y ajoutant les appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation a été publié dans la *Gazette officielle* du 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;

Re 19-05-93

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- D'appuyer la Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean;
- De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* en y ajoutant les « *appareils ménagers et de climatisation* ».
- De mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création des organismes mandataires à la gestion de cette nouvelle responsabilité.

- Que le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marché officielle de cette nouvelle REP.

- Adopté à l'unanimité –

COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES -TUBULURE ACÉRICOLE - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT la résolution A.R.-03-19-14960 de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT que le Québec est un chef de file mondial dans la production de sirop d'érable avec plus de 44 millions d'entailles et 13 500 acériculteurs;

CONSIDÉRANT que la durée de vie d'une tubulure acéricole varie entre 10 et 15 ans et qu'elle doit donc être remplacée à cette échéance;

CONSIDÉRANT que la tubulure acéricole désuète se retrouve souvent en amas dans les boisés des acériculteurs ou envoyée à l'enfouissement puisque la gestion de fin de vie utile de cet équipement n'a pas été planifiée;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) adoptée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) introduit le principe Responsabilité élargie des producteurs (REP) afin de permettre la récupération et la valorisation des matières résiduelles en plus de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce plan d'action, le MELCC a adopté, en 2011, le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (Q-2, r. 10);

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assujettir certaines matières visées à un remboursement des coûts de collecte et transport, conditionnement et traitement;

CONSIDÉRANT que le MELCC devait ajouter deux matières par année à la REP afin d'aider les municipalités du Québec à réduire les déchets destinés à l'enfouissement et contrôler les dépenses en lien avec l'application des PGMR;

CONSIDÉRANT qu'il existe au Québec au moins deux entreprises en mesure de conditionner et récupérer la tubulure acéricole désuète et que ces entreprises desservent déjà plusieurs régions du Québec, ce qui permet de contribuer à l'économie (circulaire) du Québec tout en améliorant le bilan environnemental;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac :

- Appuie la MRC de l'Érable;

- demande au MELCC d'inclure l'intégralité des coûts de collecte et transport, et de conditionnement et traitement de la récupération de tubulure acéricole dans le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (Q-2, r. 10).

- Adopté à l'unanimité –

DOSSIER FIBRE OPTIQUE DANS MÉKINAC : PROJET PILOTE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC de Mékinac ont eu une rencontre avec le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, monsieur François-Philippe Champagne, ce vendredi 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'il a confirmé que son gouvernement est prêt à signer un projet-pilote pour desservir l'ensemble du territoire de la MRC de Mékinac, desservit par Telus, et ce avec l'accord du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac convient qu'il serait préférable que Telus soit maître d'œuvre du dossier à réaliser en 2019-2020, incluant Hérouxville, St-Adelphe et Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que l'accès à un service fiable et abordable à internet haut débit et à une couverture cellulaire sont essentiels afin d'accroître la vitalité de notre région; la croissance de nos entreprises et la qualité de vie de nos résidents;

CONSIDÉRANT que l'objectif du gouvernement du Québec est le même et qu'il s'est engagé à investir plusieurs millions de dollars pour atteindre cet objectif;

Re 19-05-95

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac de demander au Ministre de l'Économie et de l'Innovation du gouvernement du Québec, monsieur Pierre Fitzgibbon, d'accepter l'offre du gouvernement fédéral d'instaurer un projet-pilote pour la MRC de Mékinac et ce, dès que possible.

ADHÉSION À CULTURE MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion à Culture Mauricie;

CONSIDÉRANT les avantages à être membre tel que : faire partie d'un groupe pour la défense des intérêts artistiques et culturels, avoir une priorité d'accès à un programme de formation sur mesure, une participation au développement de notre secteur d'activité avec nos pairs, une vitrine sur le site internet de Culture Mauricie, des occasions de rencontre avec le milieu culturel;

Re 19-05-96

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adhérer à Culture Mauricie et de payer la cotisation annuelle de 70 \$.

- Adopté à l'unanimité –

DOSSIER GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE GUICHET AUTOMATIQUE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf a annoncé récemment aux élus municipaux et à la population de Notre-Dame-de-Montauban, sa décision de fermer le guichet automatique de la municipalité pour le 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que le territoire de Notre-Dame-de-Montauban est le seul territoire de la Caisse de l'Ouest de Portneuf qui n'est pas desservi par un réseau Internet à haut débit ni par un réseau mobile sans fil, rendant impossible l'utilisation des nouvelles technologies sur lesquelles la décision de retirer le guichet automatique a été prise;

CONSIDÉRANT que la décision de fermer le guichet automatique à Notre-Dame-de-Montauban est le résultat d'un manque de compréhension et de cohérence des politiques de Desjardins entre l'utilisation de services Internet et mobile sans fil inaccessibles sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et les besoins des membres;

CONSIDÉRANT que ce service de guichet est un élément essentiel au développement économique de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et au maintien de ses services de proximité (épicerie, station d'essence, restauration, tourisme, etc.);

Re 19-05-97

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac appui la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans sa demande à la Caisse de l'Ouest de Portneuf de réviser leur position et de maintenir un guichet automatique sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban tant et aussi longtemps qu'un réseau Internet à haut débit et qu'un réseau mobile sans fil soient présents et disponibles sur l'ensemble du territoire de Notre-Dame-de-Montauban permettant d'utiliser les technologies numériques et les applications mobiles sur lesquels reposent les orientations de Desjardins et la décision de retirer le guichet automatique à Notre-Dame-de-Montauban.

- Adopté à l'unanimité –

APPUI À ST-ADELPHÉ – ROUTE COLLECTRICE AVEC ST-UBALDE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-124 de la municipalité de St-Adelphé;

CONSIDÉRANT la démarche conjointe de la Municipalité de Saint-Adelphé (résolution 2019-03-62) et de la Municipalité de Saint-Ubalde (résolution 2019-03-73), concernant une demande de prise en charge complète des routes municipales reliant les deux municipalités, (soit de la Rue du Moulin à Saint-Adelphé jusqu'à la route 363 située à Saint-Ubalde);

CONSIDÉRANT que cette route est une voie importante pour le développement économique de ces municipalités;

CONSIDÉRANT que cette route est empruntée par un grand nombre d'utilisateurs en direction de l'autoroute 40, menant vers Québec;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route est emprunté par des centaines de camions lourds, chargés de bois, lesquels alimentent les entreprises de St-Adelphe, ainsi que les territoires de Mékinac et de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'un seul camion chargé de bois équivaut en poids à la circulation de 25 000 voitures sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT que le tronçon de route visé par la demande, débute de la rue Principale à Saint-Adelphe jusqu'à la route 363 à Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route fait partie intégrante du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Mékinac comme route collectrice et est d'une importance primordiale pour le développement de nos collectivités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a sous sa responsabilité l'entretien de 44 kilomètres de route;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ubalde, pour sa part, a sous sa responsabilité l'entretien de 74 kilomètres de route;

CONSIDÉRANT que la voie de circulation Saint-Adelphe - Saint-Ubalde constitue le plus court chemin pour les nombreux conducteurs de camions de transport lourd, ceux des véhicules de livraison et pour les automobilistes provenant des régions des M.R.C. de Mékinac et de Portneuf, qui empruntent cette route en direction de Québec, via l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que ce circuit est le plus court chemin vers Québec et qu'il diminue l'impact des gaz à effet de serre (GES) générés par la circulation;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Adelphe et de Saint-Ubalde, faute de moyens financiers, ne peuvent plus entretenir adéquatement, ni assurer la sécurité des usagers qui empruntent cette route qui dessert deux régions (M.R.C. de Mékinac et de Portneuf);

Re 19-05-98

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac appuie les municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Ubalde dans leur demande au ministère des Transports du Québec de reclasser le tronçon de la route menant vers Saint-Ubalde, route collectrice, liant la municipalité de Saint-Adelphe à celle de Saint-Ubalde, à un niveau de réseau supérieur et qu'elle devienne à la charge dudit ministère.

- Adopté à l'unanimité –

NOMINATION COMITÉ BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ST-MAURICE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant au sein du conseil d'administration du Bassin versant de la rivière St-Maurice;

Re 19-05-99

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de renouveler le mandat de monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives au sein du conseil d'administration du Bassin versant de la rivière St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité –

AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer le chemin Doheny dans les TNO;

CONSIDÉRANT que la crue des eaux printanière a emporté une partie du chemin des Bêtes-Puantes situé dans les TNO;

CONSIDÉRANT les aides financières octroyées par le biais du Fonds d'aide aux villégiateurs (FAV);

Re 19-05-100

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'investir, par le biais du budget des Territoires non organisés :

- Une somme de 10 000 \$ pour le chemin Doheny ;
- Une somme de 20 000 \$ pour le chemin des Bêtes-Puantes.

- Adopté à l'unanimité –

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Un résident du chemin des Bêtes Puantes demande quand le chemin sera réparé au km 13. M. Filteau informe que ce chemin est en priorité et devrait être fait au début juin ;
- Monsieur Réjean Martin, journaliste pour le Bulletin Mékinac, demande quelques précisions sur des points adoptés lors de la séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 19-05-101

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière